



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/3/6

PORTANT APPROBATION DE LA RECONDUCTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) APPLIQUE AU DIRECTEUR DE L'ATC

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le 10 avril 2025 à 14h30, dans la salle Claude Papi du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Hervé VALDRIGHI ;
*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. François SORBA ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*Mme Josette MAZZACAMI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Attilius CECCALDI ;
*M. Eric CASCIO à M. Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF REPRESENTE:

*M. Moana GARCIE, représentant Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*M. Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2 du Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs,

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Vu l'arrêté n° 22/053 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation du Directeur Général de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Vu la qualité d'agent de droit public du Directeur général de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 10 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2025.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE, la reconduction du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) appliqué au directeur de l'ATC en sa qualité d'agent de droit public, selon les modalités indiquées dans le rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE sa présidente à signer toute pièce et acte de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 10 avril 2025